

Attribution de temps

Pour ce qui est de l'intervention du député de Don Valley-Est (M. Smith) dans ce débat particulier, il a une fois de plus employé la tactique à laquelle recourent les ministériels depuis nombre d'années, soit blâmer les autres pour les maux que connaît le pays. Que ce soit pour des questions économiques ou les prix du pétrole, le gouvernement n'accepte jamais le blâme. Il impute nos difficultés aux marchés internationaux, à la conjoncture internationale, à l'inflation, qui est un fléau mondial. Maintenant, le gouvernement laisse entendre que ce sont les personnes âgées qui sont responsables de l'inflation. Il demande même à ces dernières de se mobiliser pour lutter contre ce phénomène dans notre pays. Je voudrais bien qu'un beau jour, et c'est sans doute le vœu que formulent la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre et la majorité des Canadiens, le gouvernement ait le courage de ses actes, au lieu de chercher à accuser tout le monde, en l'occurrence les personnes âgées, les bénéficiaires d'allocations familiales et les fonctionnaires, d'être à l'origine du fort taux d'inflation que nous connaissons. Je voudrais bien le voir prendre la parole pour une fois et dire qu'il a peut-être contribué à faire naître l'inflation.

Mlle MacDonald: Qu'il admette s'être trompé!

M. Young: Il pourrait reconnaître qu'en adoptant à la Chambre des mesures qu'il appliquerait à l'échelle du pays il parviendrait peut-être à mater l'inflation. Mais je pense que je vais attendre longtemps avant d'entendre ce gouvernement admettre ainsi ses torts devant la Chambre et devant la population canadienne.

C'est non sans raison que le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a dit ne pas comprendre ce qui poussait le gouvernement à vouloir faire adopter ce bill avec une hâte peu dissimulée, imposant le baïllon de la clôture tout en refusant qu'on l'appelle par son nom. Mais quel que soit le terme employé, il s'agit bien au fond d'une motion de clôture qui est destinée à couper court au débat sur ce bill d'une importance capitale et, par conséquent, à porter atteinte à la liberté d'expression des députés, et plus particulièrement des députés de l'opposition, qui ont le devoir de présenter les vues des Canadiens qui désapprouvent totalement ce que le gouvernement tente de faire. C'est bien ainsi que j'interprète le mandat de mes électeurs, et je suis profondément contrarié de voir le gouvernement nous dire en quelque sorte: Bon alors, vous poussez votre opposition à ce bill jusqu'à nous empêcher de le faire adopter, tout mauvais qu'il soit. Or, j'estime que c'est mon droit le plus strict d'exprimer mon opposition en tant que représentant de la circonscription de Beaches.

Si je suis si contrarié par la motion qu'a présentée le gouvernement en vue de limiter le débat sur ce bill, c'est que j'ai participé aux travaux du comité chargé de l'étudier. Nous, les membres de ce comité, avons dit au gouvernement: Vous avez conçu ce projet de loi dès juin dernier et ce n'est qu'en décembre que vous l'avez renvoyé en comité. Si je me souviens bien, le bill a été renvoyé le jeudi ou le vendredi et nous en avons été saisis le lundi. Les députés de l'opposition nous ont fait remarquer que les Canadiens âgés allaient être tellement touchés par ce bill qu'il fallait leur donner l'occasion de se faire entendre. Il fallait leur permettre de décrire l'effet que ce bill aurait sur leur revenu futur.

Nous avons indiqué que le fait de limiter à une semaine les travaux du comité priverait les Canadiens de la possibilité

d'exercer ce droit. Nous avons donc soumis une liste de personnes qui devaient, à notre avis, être appelées à comparaître parce qu'elles représentaient d'importants groupes parmi la population, nous avons communiqué avec ces personnes et nous avons pu entendre les vues d'un bon nombre d'entre elles. Mais il reste que nous n'avons pu écouter le témoignage d'une foule de Canadiens qui auraient peut-être voulu nous dire ce qu'ils pensaient de cette mesure. Je ne peux que m'en scandaliser, car de nombreux Canadiens m'ont dit combien ils auraient aimé comparaître devant les membres du comité pour nous parler, en espérant faire comprendre aux ministériels à quel point ce bill allait les toucher.

On ne semble pas savoir à quoi s'en tenir sur les répercussions de cette mesure. Dans son discours à propos du bill, le député de Willowdale nous a dit qu'à son avis le programme des 6 et 5 p. 100 n'allait pas vraiment plonger dans la pauvreté un bien plus grand nombre de Canadiens. La plupart des autres Canadiens qui ont examiné cette mesure pensent exactement le contraire. Certains organismes très respectés ont examiné les conséquences que le programme des 6 et 5 p. 100 aura sur les personnes âgées et pensent qu'à la fin de la période de deux ans, le revenu de quelques centaines de milliers d'entre elles aura passé en-dessous du seuil de la pauvreté. Si le gouvernement rétablit la pleine indexation des pensions à la fin de la période de deux ans, et je dis bien «si» parce qu'il n'en a jamais fait la promesse, le taux d'indexation applicable aux pensions sera bien inférieur à ce qu'il aurait été sans le programme des 6 et 5 p.100. Nous avons exhorté le gouvernement à nous donner des chiffres qui indiquent quelles seront vraiment les conséquences de ce programme, mais il ne l'a pas encore fait. S'il tenait à imposer pareille mesure à plus de deux millions de personnes âgées, ç'aurait été la moindre des choses moyennant quelques calculs d'en préciser les conséquences après la période de deux ans, mais il ne l'a pas fait.

● (1650)

Tant que nous n'aurons pas obtenu ces chiffres, monsieur le Président, je continuerai à contrecarrer ouvertement toute tentative du gouvernement pour baïllonner l'opposition officielle ou les membres de mon parti. Je m'oppose catégoriquement au principe de cette mesure et je continuerai à m'y opposer aujourd'hui, demain, la semaine prochaine et au cours des deux prochaines années. D'ailleurs, monsieur le Président, je signale que notre parti, et sans doute aussi le parti conservateur, a l'intention d'insister beaucoup sur cette question pendant la prochaine campagne électorale.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il a été question de toutes sortes de choses pendant le débat aujourd'hui, mais il avait pour principal objectif de nous permettre de parler des raisons qui poussent le gouvernement à attribuer une période de temps à l'étude d'une mesure et de discuter de l'utilisation qu'on fait de la règle de l'attribution de temps. Pour prendre le contrepied du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), l'obstruction est un gaspillage scandaleux du temps de la Chambre et, dans bien des cas, elle permet à une minorité d'empêcher de façon tyrannique l'adoption de mesures utiles. Je tiens à signaler au député qu'un membre de son propre parti a laissé entendre que l'attribution de temps est une façon de mettre fin tranquillement à un débat.